



**BANQUES ET
ASSURANCES
SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

INFOS SOCIALES

Janvier
2018

Délégation Nationale Cfdt
Société Générale
Espace 21/2 - 32, Place Ronde
La Défense 7
Téléphone : 01 42 14 41 18
Télécopie : 01 42 14 93 77
delegation-nationale@cfdt-sg.fr

Transformation du réseau : Attention danger ! La mobilité et les transitions d'activités remises en cause.

La Direction vient de réunir les Organisations syndicales pour présenter les mesures d'accompagnement du projet de transformation du réseau suite aux 900 suppressions de postes supplémentaires annoncées à la journée des investisseurs, portant le total des destructions d'emplois sur le réseau à 3.450.

Déjà la Direction ne prend même plus la peine de décliner le détail des postes supprimés et encore moins les raisons économiques. C'est un peu comme elle veut, quand elle veut, où elle veut. Pour la CFDT il est impensable de parler de mesures d'accompagnement tant qu'on ne connaît pas la stratégie de l'entreprise. C'est cantonner le débat aux seuls départs de l'entreprise en refusant de prendre en compte les conditions de travail de ceux qui resteront.

Profitant de l'effet d'aubaine, la Direction exploite sans vergogne un contexte juridique de plus en plus souple pour les employeurs. Alors qu'elle s'est déjà engagée dans l'accord emploi à ne procéder à aucun départ contraint, elle voudrait nous faire croire que seul le recours aux toutes nouvelles ruptures conventionnelles collectives, issues des ordonnances, protégerait les salariés d'un éventuel licenciement économique. C'est faux : elle veut en fait échapper aux contraintes du Plan de sauvegarde de l'emploi qui a pour objectif d'éviter tout départ contraint en favorisant prioritairement le reclassement interne en adéquation avec les moyens dont dispose l'entreprise.

Les ruptures conventionnelles collectives lui permettraient de discriminer en fonction des bassins d'emploi, puis des métiers et enfin entre salariés. Pour ce faire elle veut revoir les règles de mobilité interne en créant de profondes inégalités de traitement tout en dégradant considérablement le dispositif existant.

La Direction l'a bien compris, beaucoup de salariés du réseau épuisés par les continues dégradations des conditions de travail attendent des mesures qui leur permettent d'anticiper leur départ en retraite. Mais ce ne sera pas aussi simple: la direction veut choisir qui pourra partir sans avoir à donner de réelle justification économique. Tous les métiers ne seront pas concernés. Ainsi des seniors souhaitant partir ne pourront pas accéder à la transition d'activité alors que des plus jeunes risquent de se voir « poussés » vers la sortie.

A la question fondamentale de savoir ce qu'il adviendra d'un salarié qui ne trouvera aucun reclassement correspondant à ses souhaits, la direction dit qu'elle « *l'affectera sur un poste convenable en adéquation avec ses compétences et qualifications* ». Clairement, vous aurez le choix entre accepter ce qu'on vous propose quel que soit le poste et la situation géographique ou la Rupture conventionnelle collective...

Le projet qui nous est soumis est porteur d'arbitraire et de discrimination. Pour la CFDT ces suppressions d'emploi « boursières » ne sont pas réalisables en l'état. Alors que les salariés attendent des mesures financières plus incitatives et des transitions d'activités plus souples, nous n'accepterons pas des ruptures conventionnelles destinées à remettre en cause et à dégrader les mesures d'accompagnement contenues dans l'Accord emploi du 18 février 2016.

Pourquoi la CFDT craint les Ruptures Conventionnelles Collectives.

« Nous sommes très critiques sur ces ruptures conventionnelles. Même si elles sont encadrées par un accord, elles ne favorisent pas l'emploi, mais les départs de l'entreprise, et dans des conditions moins favorables qu'un plan social. Elles représentent un vrai danger pour les seniors. »

Laurent BERGER (secrétaire général de la CFDT)

« Les Ruptures conventionnelles collectives privent les syndicats des informations nécessaires et des leviers suffisants pour obtenir des formations ou des reconversions. »

Véronique DESCACQ (secrétaire générale adjointe de la CFDT)

« La rupture conventionnelle collective vise avant tout à accompagner les salariés qui souhaitent quitter l'entreprise. Même si nous comprenons le souhait de ces salariés, notre priorité reste le reclassement interne et les conditions dans lesquelles il se fera, notamment en matière financière et de formation »

Monique MOTSCH (déléguée syndicale nationale de la CFDT Société Générale)

OUDEÀ LE MAGICIEN !

ET HOP !

JE TRANSFORME
LES EMPLOIS ET
RÉMUNÉRATIONS
EN DIVIDENDES !



Bulletin d'adhésion

J'adhère à la CFDT

PRENOM :

NOM :

Entité (DEC, CRCM, PSC, Services Centraux) :

Contact mail (adresse personnelle à privilégier) :

Date:

Signature:

Adhérez c'est bien,

**Adhérez en ligne,
c'est pratique !**

Cfdt-sg.fr

Bulletin à retourner à Délégation Nationale CFDT Société Générale Espace 21/2 Tour SG

Ou à remettre à un représentant CFDT